

Image not found or type unknown



Date de convocation en justice pénale erronee

Par **cathedrale**, le **27/03/2008** à **09:28**

A ce jour j'ai reçu une convocation en justice aux fins de composition pénale qui se tiendra en 2006.
Cette vice de forme peut elle annuler la procédure ?

Par **citoyenalpha**, le **27/03/2008** à **12:07**

Bonjour
Même si un tribunal reconnaît la nullité de la citation (encore faut-il qu'il le constate ou que l'argument soit soulevé par une partie) le procureur pourra vous adresser une nouvelle citation à comparaître devant le tribunal.
La nullité d'une citation ne vaut donc que pour la citation.
Restant à votre disposition

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **19:35**

Je confirme.
Le vice de convocation ne vaut pas vice de procédure. pour la raison simple : la convocation est une décision de justice et non un acte de procédure d'enquête.
Ce n'est que partie remise.